INCAPACITE PRATIQUE SPORTIVE	MALADIE	MALADIE CHRONIQUE	TROUBLE DES APPRENTISSAGES	HANDICAP	DIFFICULTES SCOLAIRES	ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE	ELEVE ALLOPHONE ARRIVANT
Mon enfant ne peut pas pratiquer d'activité sportive sur une période donnée.	***Mon enfant est malade et a un traitement à prendre pendant le temps scolaire sur une période donnée.***	***Mon enfant est malade et a besoin de soins particuliers.***	***Mon enfant a des troubles spécifiques des apprentissages entrainant des difficultés scolaires durables (dyslexie, dysgraphie, dyscalculie, dyspraxie, dysorthographie, …).***	***Mon enfant a des troubles spécifiques relevant du champ du handicap.***	***Mon enfant rencontre des difficultés scolaires et ne maitrise pas certaines compétences attendues.***	***Mon enfant rencontre des difficultés d'apprentissage graves et durables, auxquelles les dispositifs de consolidation mis en œuvre au collège n'ont pas pu remédier***	***Mon enfant ne maitrise pas la langue française et n'était pas scolarisé en France antérieurement.***
Que faire ? Votre enfant doit présenter à son professeur une dispense d'EPS signée par votre médecin de famille.	**Que faire ?** Vous devez prendre contact avec l'infirmière scolaire et lui fournir : - L'ordonnance datant de moins de 3 mois comprenant la date de prescription, le nom et le prénom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement ; - le traitement (non périmé) ; - une autorisation écrite signée par les responsables légaux de l'enfant (document remis par l'infirmière scolaire).	**Que faire ?** Vous devez prendre contact avec l'infirmière scolaire pour rédiger un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)**. Celui-ci sera signé par le médecin scolaire à partir des documents médicaux confidentiels que vous fournirez.	**Que faire ?** Votre enfant peut bénéficier d'un **PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)**. La notion de troubles spécifiques des apprentissages relève de l'expertise du médecin scolaire. Il s'appuiera sur les bilans que vous fournirez pour préciser les points d'appui et les difficultés de votre enfant. L'équipe pédagogique proposera des aménagements répondant aux besoins spécifiques de votre enfant.	**Que faire ?** Si votre enfant n'a pas encore de reconnaissance de handicap de la part de la **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**, vous participerez à une équipe éducative pour faire le point sur sa scolarité. Si votre enfant a déjà une notification de la part de la MDPH, vous participerez à une **ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation)**. Vous pourrez y inviter les professionnels médicaux et paramédicaux qui suivent votre enfant. Il bénéficie d'un **PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)**.	**Que faire ?** Vous pouvez prendre contact avec l'enseignant de la discipline dans laquelle votre enfant a des difficultés ou bien son professeur principal si les difficultés concernent plusieurs matières. Si besoin, l'équipe pédagogique pourra rédiger un **PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative)**. Selon les besoins, les professeurs pourront adresser votre enfant au Psychologue de l'éducation nationale.	**Que faire ?** Vous pouvez prendre contact avec le professeur principal de votre enfant. Vous participerez à une équipe éducative en présence de la Psychologue de l'Éducation nationale et de la Directrice adjointe en charge de la SEGPA. La Psychologue de l'Éducation nationale vous proposera la réalisation de tests psychologiques pour renseigner le dossier d'orientation de votre enfant.	**Que faire ?** Vous devez contacter la plateforme d'accueil au collège Jean Perrin de Béziers. Après des tests d'évaluation, suivis éventuellement d'un passage dans une classe d'accueil, votre enfant sera inscrit au collège Paul Riquet et bénéficiera d'heures de FLS (Français Langue Seconde)
Qui contacter ? Le professeur d'EPS de votre enfant	**Qui contacter ?** Madame Leclair Infirmière Scolaire	**Qui contacter ?** Madame Leclair Infirmière Scolaire	**Qui contacter ?** Le professeur principal de votre enfant	**Qui contacter ?** Madame Bonnel Enseignant référent ersh-beziers-perrin@ac-montpellier.fr	**Qui contacter ?** Les professeurs de votre enfant	**Qui contacter ?** Le professeur principal de votre enfant ; Madame Maugeais Psychologue de l'Éducation nationale ; Madame Imbault Directrice de la SEGPA	**Qui contacter ?** Le secrétariat du collège puis la plateforme d'accueil du collège Jean Perrin

Collège Paul Riquet Béziers : Place de Gaulle 34500 BEZIERS ☏ : 04.99.43.26.30 @ : ce.0340836z@ac-montpellier.fr
Principal : Monsieur Vilaro ; **Principal adjoint :** Monsieur Guichet ; **Directrice SEGPA :** Madame Imbault ; **CPE :** Madame Amanieux (5e et 3e) et Madame Estivals-Ausset (6e et 4e)